

Cet exemple d'ERNMT gratuit à AIX EN PROVENCE est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES ALLÉE LOUIS PHILIBERT 13100 AIX EN PROVENCE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 2	0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 4
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS ⁽¹⁾	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Inondation Affaissements et effondrements (cavités souterrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Tassements différentiels Séisme Feu de forêt	Aucun	Rupture de barrage Transport de marchandises dangereuses

⁽¹⁾ Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPR sur la commune Aix-en-Provence	22/12/1993
Mouvement de terrain (Affaissements et effondrements (cavités souterrain)	Approuvé	PPR - Aix en Provence	17/05/2001
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	PPR - Aix-en-Provence	27/06/2012

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain

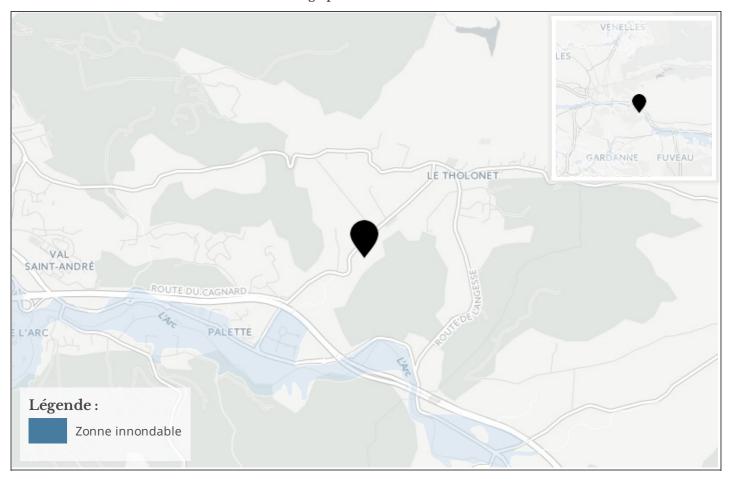
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI13 - bassin de l'Arc	01/01/1970
Inondation	AZI 13 - bassin de la touloubre	01/01/2006

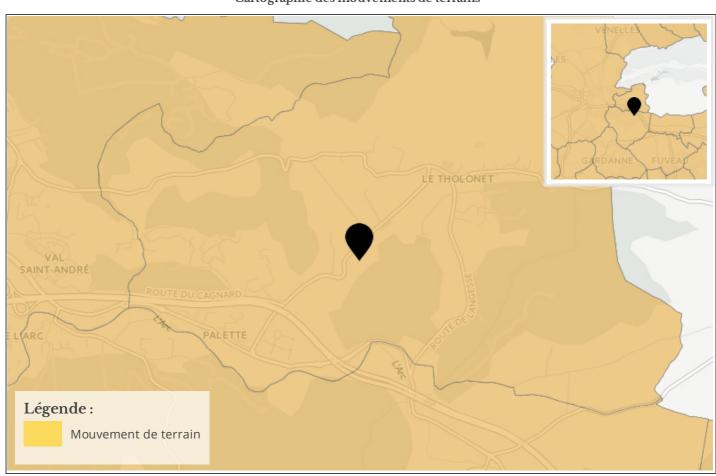
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	18/05/1993	12/06/1993
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
Inondations et coulées de boue	06/01/1994	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1992	28/02/1993	30/06/1994	09/07/1994
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations et coulées de boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1993	30/06/1993	27/12/2000	29/12/2000
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2002	30/06/2002	11/01/2005	01/02/2005
Inondations et coulées de boue	10/09/2005	10/09/2005	10/10/2005	14/10/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008
Inondations et coulées de boue	14/12/2008	15/12/2008	17/04/2009	22/04/2009

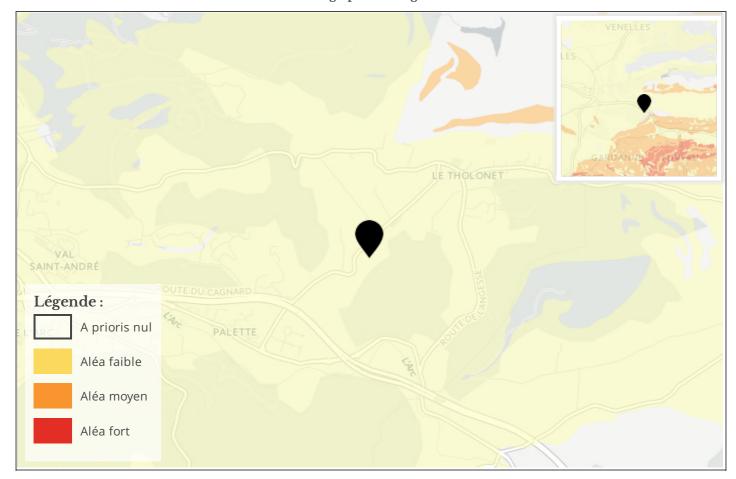
Cartographie des inondations



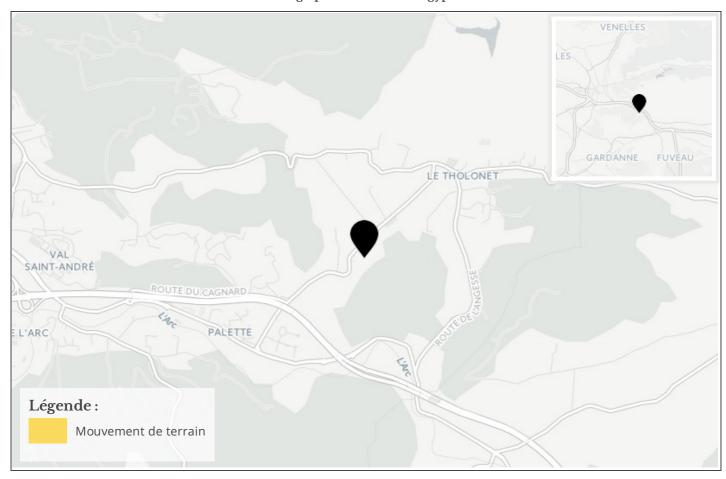
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



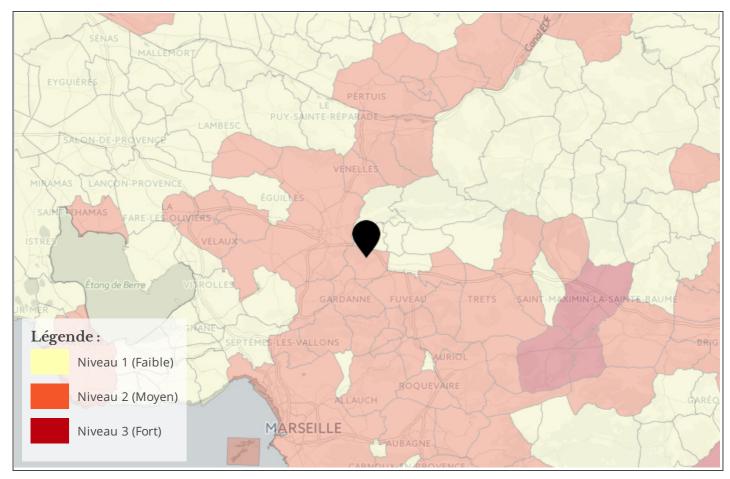
Cartographie des carrières / gypse



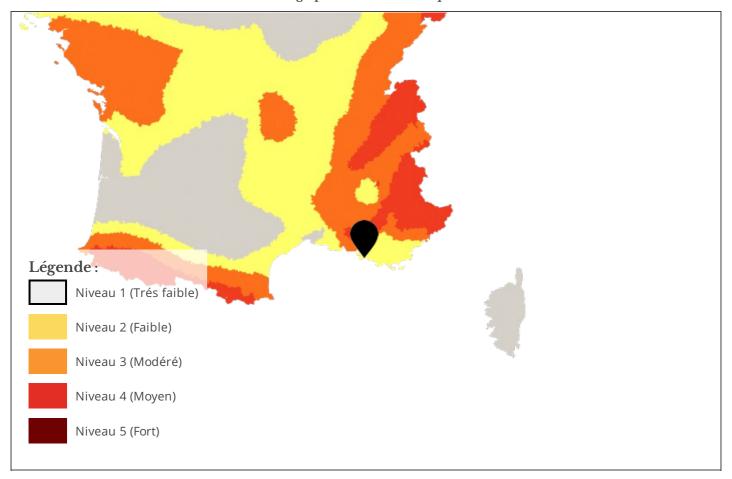
Referentiel cadastral parcelle



Information RADON



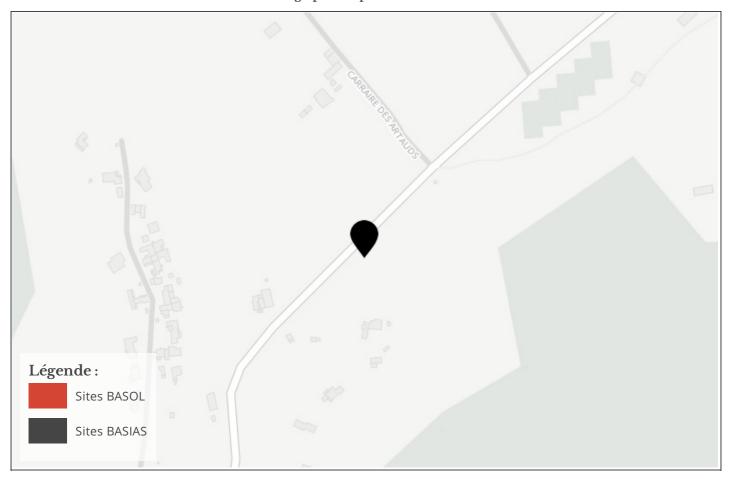
Cartographie des zones sismiques



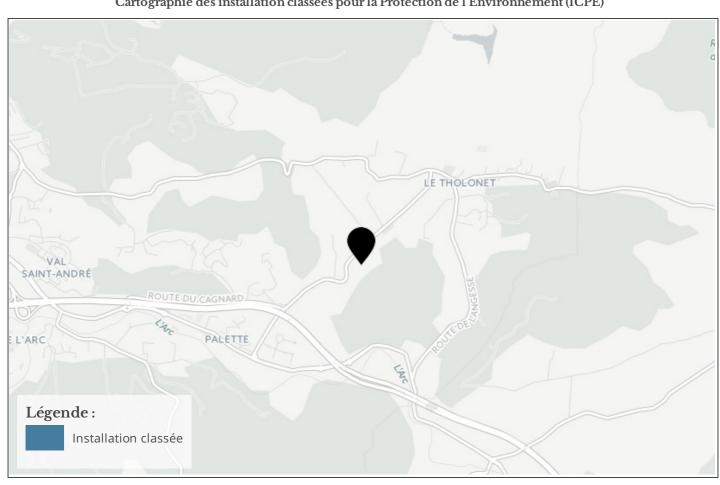
Cartographie Feu de forêts



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitu concernant l'immeuble, est établi sur la base des inforr				ers ou techno	logiques	
N° IAL-13001-03	· ·	nbre 2013	Mis à jo	our le		
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)					
2. Adresse	code postal ou	Insee	commune			
Allée Louis Philibert	·	100	AI	X EN PROVEN	CE	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs p	lans de prévention de risques na	turels [PPR n]				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels			Oui	X	Non	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	appliqué par anticipation		Oui		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	approuvé		Oui	X	Non	
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :						
to an deaten		mouveme	ents de		. I a sa a la a a	
inondation	crue torrentielle	1	cerrain	ava	lanches	
sécheresse	cyclone	remontée de	nappe	feux	de forêt	
séisme	volcan		autres			
extraits des documents de référence joints au prés	sent état et permettant la localisation	n de l'immeuble	au regard des ri	sques pris en	compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux		naturels	Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR	naturels ont été réalisés		Oui		Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préve	· ·					
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.						
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit		Oui		Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par anticipation		Oui		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé		Oui		Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :						
	mouvements de terrain		autres			
extraits des documents de référence joints au prés	sent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des ri	sques pris en	compte	
N. I (improve the least and prove for any other provention and a transfer of	, dans la mà dans ant divisivi des DDD		O.::		Non	V
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR		miniers	Oui Oui		Non Non	X
			Oui		NOII	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préve						
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR		ore approuve	Oui		Non	X
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arre		effect de econo				
effet toxique	effet thermique	effet de surp			Man	V
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux r			Oui		Non	X
extraits des documents de référence joints au prés	sent etat et permettant la localisatio	on de l'immeuble	au regard des ri	sques pris en	compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux	dans le règlement du ou dos DDD					
technologiques	dans le reglement du ou des FFR		Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR	technologiques ont été réalisés		Oui		Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage régleme	entaire pour la prise en compte d	le la sismicité				
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de	l'environnement					
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5 zone 4 X	zone 3	zone	2	zone 1	
	forte moyer	nne m	odérée	faible	tré	
					fai	ible
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'as		naturelle, minië	ere ou technolo	gique		
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environr						
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique co	nstatant la réalisation de la vente		Oui		Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire						
8. Vendeur - Bailleur	jean			Durand		
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne ALV EN BROVENCE			Dupond		
10. Lieu / Date	AIX EN PROVENCE	-14	ا المائمة الما	17/06/2017	:	

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse		
Aucun résultat			
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)		
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.	
Aucun résultat			
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)		
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.	
Aucun résultat			

Télécharger l'IAL

 $\underline{http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/L-Information-Acquereur-Locataire}\\ \underline{Information-Acquereur-Locataire}$

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Bouches-du-Rhône		Déclarationde sinistres indemnisés
en application du IV de l'article		L 125-5 du Code l'environnement
		Adresse de l'immeuble
Commune		
	AIX EN PROVENCE	
		Sinistres indemnisés dans le cadre

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 11/12/1986 O Oui O Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse Arrêté en date du 18/05/1993 O oui O Non
Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 11/10/1993 O oui O Non
Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 26/01/1994 O Oui O Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse Arrêté en date du 30/06/1994 O Oui O Non
Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 21/11/1994 O Oui O Non
Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 29/12/1998 O oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 27/12/2000 O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 27/12/2000 O Non
Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 12/12/2003 O oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 11/01/2005 O oui O Non
Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 10/10/2005 O oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 20/02/2008 O oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 18/04/2008 O oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 07/08/2008 O oui O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 07/08/2008 O oui O Non
Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 17/04/2009 Oui O Non
Etabli le : Nom et visa du vendeur ou du bailleur
Etabli le : Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net